

Des étudiants d'histoire aux ANMT

Béatrice Touchelay professeure d'histoire contemporaine
université de Lille Institut de Recherches Historiques du
Septentrion UMR CNRS 8529



Une *success story*...

- Deux séances obligatoires de travail aux archives (8 heures au total) pour des étudiants de Licence3 d'histoire dont une bonne part suit un double cursus histoire/journalisme. Le cours est consacré aux jeux de l'échanges : argent et inégalités dans la France contemporaine (XIX-XXIe siècle)
- Une « expérience » aux ANMT qui fait l'objet d'une note après la présentation synthétique (5 mn) de la synthèse des archives consultées
- La thématique retenue: Le maintien du lien salarial pendant les guerres et les révolution

- Dossiers sélectionnés et préparés dans la salle de cours des ANMT par Gersende Piernas chargée d'études documentaires fonds entreprises aux ANMT qui organise les visites du site, contribue aux séances et à la notation
- Au début était la surprise... la plupart des étudiants ne sont jamais allés aux archives (les TER sont au second semestre), la visite des magasins, l'historique du site les passionnent mais la rencontre avec le document brut est parfois difficile : « madame qu'est ce que je fais? Comment chercher? »

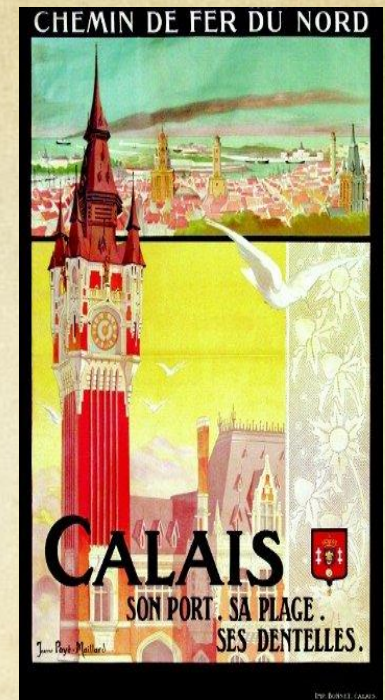
- Les dossiers
- Issus de compagnies des mines (Béthune, Bruay, Lens), de la Compagnie des chemins de fer du nord, d'entreprises de construction mécanique comme Five, on trouve aussi un imprimeur de la fin de l'Ancien régime, tous peinent à continuer à verser les salaires dans des périodes d'exception: les guerres révolutionnaires, la Première ou la Seconde guerre mondiale et l'occupation allemande qui interrompt l'activité économique et coupe le Nord du reste du territoire.

- Les énigmes que les étudiants ont à résoudre:
- Comment l'entreprise la société ou la compagnie continuent elles à fournir du travail et à payer en période trouble?
- Et en période « normale » quels sont les déterminants du salaire?

Exemples: 3-4 diapos 5 mn

Exemple 1. Anonyme

Archives de la Compagnie des chemins de fer du



Compagnie fondée
en 1845 par la
famille de
Rothschild.

Compagnie
d'exploitation des
lignes ferroviaires
entre Paris, le Nord
de la France et la
Belgique.

Archives Nationales du Monde
du Travail (Roubaix):

48 AQ 3327 : archive du
secrétariat générale

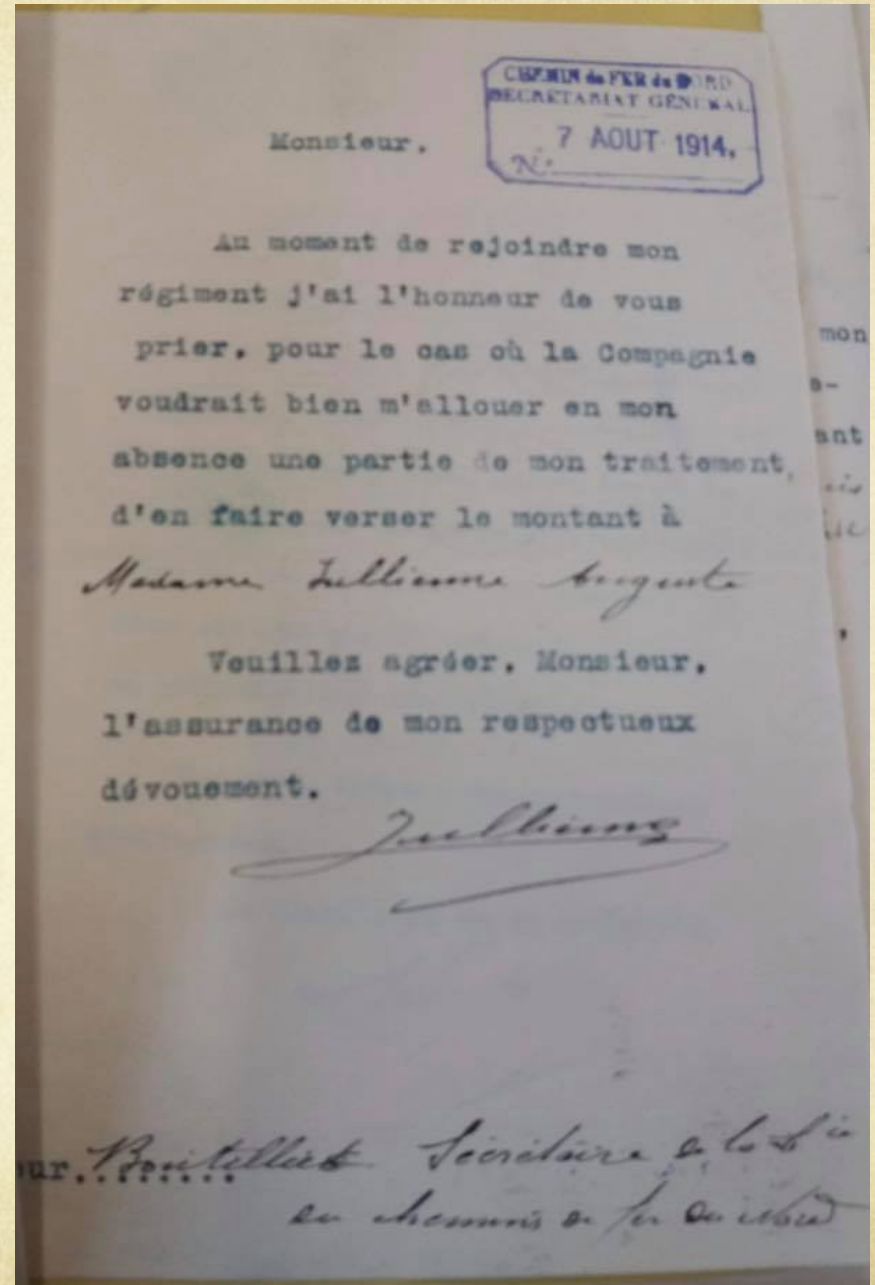
Série 3 : Questions militaires
(1847-1937) :
problèmes de mobilisation et de
transport pendant la guerre et
tout ce qui a trait aux chemins de
fer aux armées

Document administratif : demande d'allocation

Demande d'allocation de demi-traitement datée du **7 août 1914** au secrétariat général de la Compagnie.

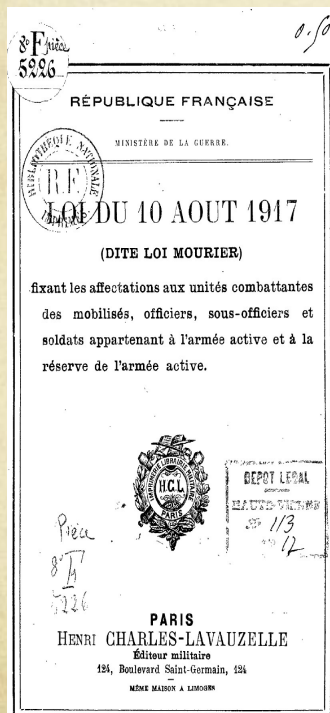
Allocations bienveillantes, versées par la compagnie, en soutien à certaines familles de mobilisés.

Inégalité : attribution individualisée au cas par cas.



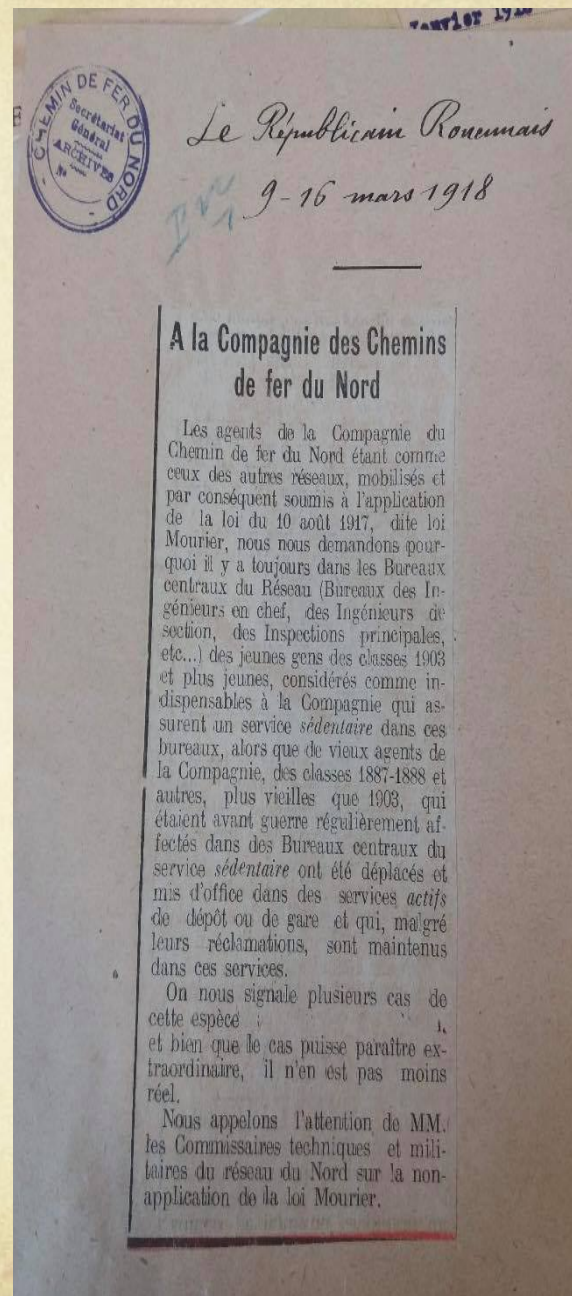
Document de presse : Tribune publique des mobilisés de la Compagnie à la direction

Article de l'hebdomadaire : Le
Républicain Rouennais de la
semaine du **9 au 16 mars 1918.**



Demande des mobilisés de classes antérieures à 1903 : respect de la loi Mourier de 1917.

Inégalité : abus des certificats médicaux et familiaux pour rester à l'arrière, non-respect des durée de mobilisation.



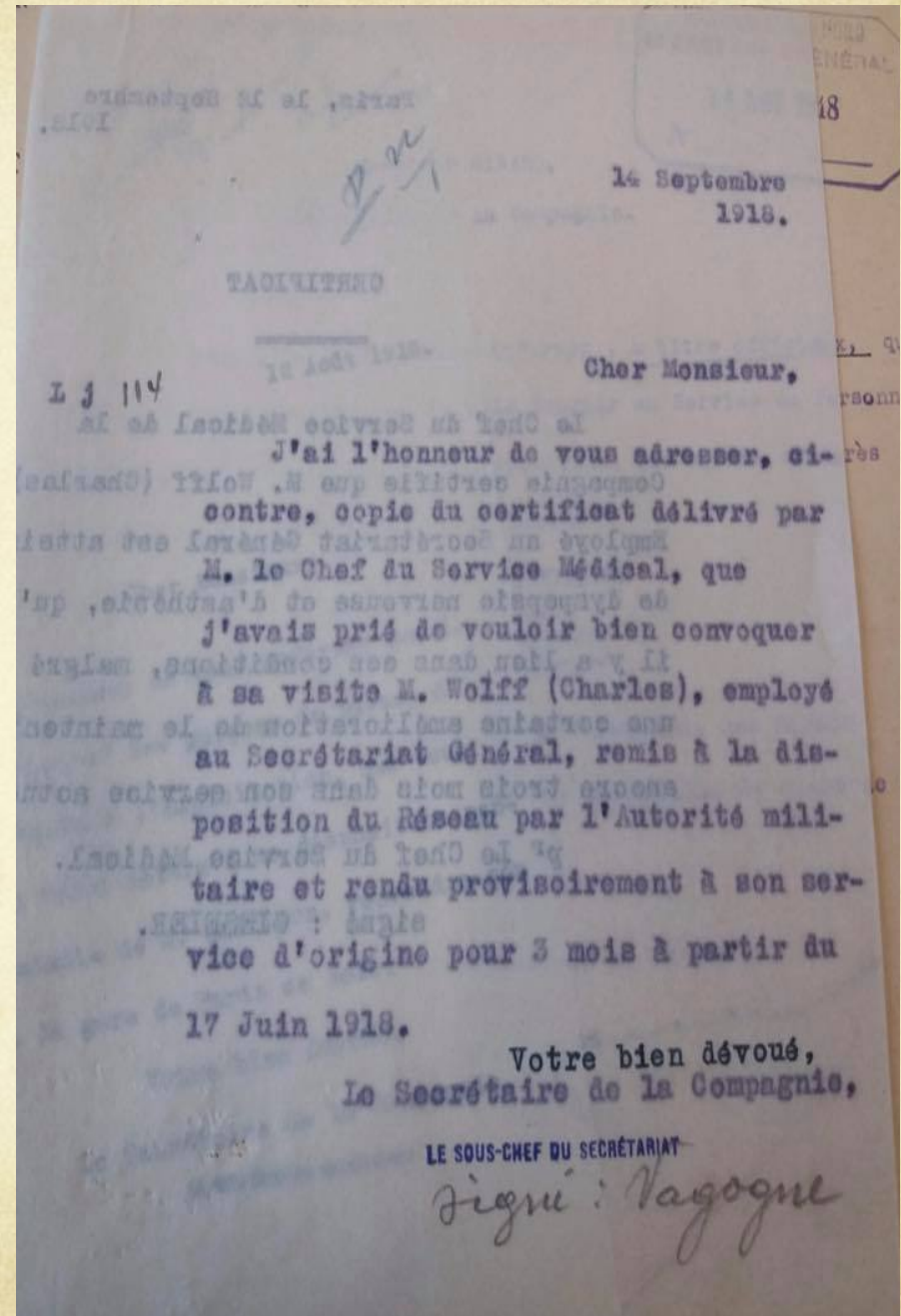
Demande administrative : dispense médicale

Dispense médicale datée du **14 septembre 1918** signée par le sous-chef du secrétariat général de la compagnie.

Demande d'intégration à un service de bureau.

Inégalité : durées différentes de mobilisation selon les différentes classes d'âges mobilisées.

Conclusion : L'étude de ces documents permet de rendre compte des conditions des mobilisés.



LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD PENDANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

ANMT : 48 AQ : 3472 & 3472 bis

Amiens, April 8, Bellin, Yonne

Compagnie du Chemin de Fer du Nord

ANMT 48 AQ 3470
ANONYME

- Les déclarations et les colis
- Intérêts historiques et ce que cela nous apprend

Introduction

Les déclarations

- Déclaration de situation familiale
- Rapports de vie quotidienne sous zones occupés
- Rapports de prisonniers rapatriés

Ces trois types de documents donnent à voir le parcours du personnel de la Compagnie et de leurs proches.

C 0 7 1 2
dans rapport de M. BURDET sur son séjour en pays
1914, avec les Boches, et son retour en France.
La nuit passée avec un soldat allemand.
Bulles le 6 Avril 1917
Monsieur l'Inspecteur, veuillez à un mois et 1/2
Beches nous ont abandonnés et ils nous avons trouvé les deux soldats
Franco le 15 Mars
J'ai l'honneur de vous faire connaître ma situation. Lors de
l'évacuation en 1er septembre 1914 à Bulles, ma famille qui
était assurée de Marchélept étant venue nous rejoindre chez nous
avec les chevaux et voitures, nous sommes partis sur Reims où
mon mari a dépassé l'Argonne et la troublait de la gare à l'Inspec-
tion Principale.
La nuit du 1er au 2 Mars nous avons couché à Comraux; le
lendemain nous sommes partis sur Courmay où nous sommes restés 3
jours. Les journaux ont paru en annonçant que les habitants de
la Somme et du Pas-de-Calais pouvaient retourner chez eux, qu'il
n'y avait plus d'Allemands; en effet nous avons passé à ALLY-sur-
Veyre et ainsi de suite jusqu'à Marchélept sans voir d'Allemands.
Nous comptions revenir bientôt, mais au bout de 2 jours il est
arrivé des boches et il n'y avait plus moyen de partir.
Mon mari a été fait prisonnier le 5 Octobre 1916 et il fut
envoyé à Séraucourt; il y resta 18 mois, revint à Marchélept le
16 Août 1915 où il fut obligé de travailler, c'est-à-dire conduire
1 cheval pendant quelques mois, car il n'a jamais déclaré qu'il
était employé de chemin de fer.
Lorsque l'offensive de la Somme commença, les Allemands nous
ont fait évacuer après 2 jours de bombardement avec un paquet sur
le dos, n'ayant plus de voiture et nous ont fait partir à Séraucourt-
le-Grand près de St-Quentin où nous y restâmes 8 mois 1/2. Nous
étions à 26 de Marchélept dans ce pays; parmi ces personnes se
trouvait un Chef cantonnier nommé Martine qui allait bientôt prendre
sa retraite. En Janvier dernier les Boches ont fait une liste spécia-

de pour hommes et femmes depuis 15 jusqu'à 66 ans pour les envoyer
sur Mauberge le 12 Février; parmi ces personnes M. Bourdet âgé de
55 ans, avec les Boches, et un frère âgé de 57 ans ont été emmenés.
Je suis restée avec ma petite fille et mes deux cousins qui
avaient des enfants et nous sommes parties de Séraucourt le 21 Février
pour aller à Davy près de Ham. Nous sommes restées 18 mois et 1/2
les Boches nous ont abandonnées et ils nous avons trouvé les deux soldats
Franco le 19 Mars; nous avons resté encore 2 jours dans les caves,
vu que c'était les Boches qui nous bombardaient; les Français nous
ont fait partir sur Ham-sur-Juigne le paquet sur le dos et traversant
les obstacles, c'est-à-dire les routes et les ponts sautés. A Ham
nous sommes arrivées le mercredi et reparties le dimanche pour
Mantidier dans des auto-camions. De Mantidier nous avons été à
Jaulis le 1er Juin, à Neuilly-Val 2 jours et rentrées à Bulles le
10 Mars 1917. Quant à de l'argent nous n'avons jamais reçu aucune
somme; nous avons été obligés d'en emprunter à nos parents.
Au sujet de M. Bourdet, je pense qu'il va être bientôt rapatrié
par la Suisse avec sa mère, vu qu'il y avait des évadés comme nous
à St-Simon près de Séraucourt qui ont été dirigés sur Mauberge fin
Octobre et se trouvant en France, libres en Janvier; parmi ces
personnes se trouvait M. Lobé, 42 ans, facteur à la gare de
Marchélept. Donc je pense bien que mon mari et ma mère seront dans
les convois prochains.
Pour le rapatriement, nous avons demandé 3 fois et chaque fois
en nous a refusé; en nous répondait que nous étions trop près du
front, même la 2ème fois ils avaient répondu qu'il fallait payer; nous
avons payé mais le convoi n'est pas lieu; en avait toujours affaire
à de mauvais commandants, mais malgré cela nous n'avons jamais été
brutalisés; il fallait obéir et il ne fallait pas en avoir peur.
Avec mes salutations empressées, Recevez, Monsieur,
l'hommage de mon respect.
Mme BURDET,
femme du Chef de Station à BULLES (Eise)

C O P I E

de la déclaration du chauffeur de locomobile FLESCHELLE, Albert,
du dépôt d'AMIENS, emmené en captivité le 10 Septembre 1914,
libéré à EVIAN le 31 Juillet 1918, qui se présente au Bureau
Central de la Traction le 5 Août 1918.

Entré à la Compagnie le 26 Septembre 1914.

Age: 39 ans.

Prix de journée 5 frs 75.

Marié, 1 fils 12 ans.

Le 10 Septembre 1914- Ayant répondu à un appel de la
Municipalité d'AMIENS convoquant tous les hommes mobilisables
à la Citadelle, a été pris par les autorités allemandes et em-
mené en convoi à pied jusqu'à PERONNE, puis par Chemin de fer
jusqu'à MINDEN (Wesphalie) où il est resté jusqu'au 8 Avril
1915.

Le 9 Avril 1915- Dirigé sur RASTATT où il est resté jus-
qu'au 30 Juillet 1918 date de son départ pour la France via
Zurich, Berne et Lausanne.

Le 31 Juillet 1918-Arrivé à EVIAN-Dirigé le même jour sur
le dépôt du 30e d'Infanterie où il lui a été délivré un ordre
de transport pour PARIS.

Le 5 Août 1918- Se présente au Bureau Central de la Trac-
tion.

Sollicite quelques jours de permission à passer auprès de
sa famille évacuée, 8, rue du Roullage, Château d'Île d'Oléron,
(Charente-Inférieure).

(Signé) FLESCHELLE.

mais pour la retraite; le matériel du chemin de fer qui n'a pu être
enlevé a été rendu inutilisable, car ma femme a quitté Fargniers
Tergnier pour rester 22 jours à Chauny en attendant la délivrance
depuis si longtemps attendue; les canons beches étaient sur la monta-
gne de Reuy qui tiraient sur ces pauvres malheureux; ma femme dit
que c'était horrible de voir ce triste tableau; ils étaient devenus
comme des fauves (pendant les 22 jours à Chauny la nourriture n'était
rien que du riz et de l'eau); ma femme a été pendant 2 ans sans
manger de viande; il fallait se coucher sur la paille et à chaque
instant se sauver à la cave; ma femme avait pu emporter 3 colis bagages
pesant 150 kgs de Tergnier à Noyen sur une brouette, mais sous la pluie
des chus et des balles cela a été une fuite éperdue et ses colis sont
restés à Noyen - Valeur 5 à 600 frs.

Ma femme dit qu'il y avait une discipline de fer; elle a logé des
officiers; un lui a dit en cachette des autres en pleurant: "oh les
beches, les barbares, les barbares" et que c'était leur dernier jeu
sur l'Aisne et la Somme si les Français arrivaient à prendre La Fère
et St-Quentin. Cet officier disait toujours en cachette: Allemagne
capote par la famine et non par les munitions; les soldats beches
n'ont plus que la viande 2 fois par semaine, le dimanche et jeudi.
Tant qu'aux femmes et jeunes filles, jamais un beche n'a manqué de
respect. Celles qui ont fait la vie, c'étaient des parvenues qui ne
voulait pas travailler, se donner du mal. Ma femme et une voisine se
levaient à minuit en plein hiver, chacune leur brouette les roues envelop-
pées dans des chiffons et passer en travers terre pour aller abattre
des arbres à 15 km au risque d'être fusillées; pour sa part ma femme en
a abattu 32 et des gros; tous les 2 jours elle faisait 32 km pour
aller chercher de pain (ma gamine âgée de 10 ans n'a jamais souffert
de la guerre grâce à sa mère).

Puis-je demander à M. l'Inspecteur une permission de 4 jours à
la date du 11 Avril pour me permettre d'aller à la recherche du pu
qui me reste et en même temps de me rendre à Nesle. Ci-joint certificat
car ma femme en ce moment a besoin beaucoup, beaucoup de repos

| Prénom | Nom | Age | Fonction | Nombre de personnes à entretenir | Salaire/argent reçu par an (francs) | Salaire/argent reçu par mois (francs) | Salaire/argent reçu par jour (franc) | Entré à la Compagnie |
|-------------|------------|-----|--------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|----------------------|
| Albert | Flechelle | 39 | chauffeur de locomobile | 3 | | | 5,75 | 26/09/1914 |
| Alfred | Avenaux | 34 | surveillant-comptable | 5 | 2350 | | | 12/01/1903 |
| Gérard | Lombard | 40 | brigardier-monteur | 4 | 3125 | | | 26/10/1900 |
| Alphonse | Bloquet | 33 | ajusteur | 2 | | | 7,5 | 8/07/1918 |
| Gaston | Lamont | 35 | chauffeur-suppléant (1ère clas | 2 | | 152,5 | | 21/10/1907 |
| Georges | Carquin | 34 | chauffeur (2e classe) | 3 | 1800 | | | 1/09/1910 |
| Jean-Baptis | Bourbier | 35 | chauffeur (1ère classe) | 4 | 1900 | | | 3/12/1916 |
| Louis | Boquet | 37 | chauffeur (2e classe) | 4 | 1800 | | | 23/10/1907 |
| Raoul | Piochel | 45 | mécanicien-suppléant | 4 | 2000 | | | 1/03/1900 |
| Fernand | Ducrotoy | 39 | mécanicien de 2ème classe | 5 | 2400 | | | 03/10/1896 |
| Albert | Prestrelle | 31 | chauffeur-suppléant (3ème cla | 1 | | 137,5 | | 6/01/1911 |
| Jules | Danten | 31 | chauffeur (2e classe) | 5 | 1800 | | | 23/02/1906 |
| Henri | Marin | 30 | manoeuvre | 1 | | | 5,5 | 28/10/1913 |
| Alfred | Carlier | 34 | chauffeur (1ère classe) | 6 | 1900 | | | 19/01/1900 |
| Robert | Coltat | 29 | manoeuvre | 1 | | | 5,5 | 22/01/1918 |
| Oscar | Merlot | 40 | employé | 3 | 2600 | | | 26/07/1897 |
| Jean-Baptis | Ricbourg | 29 | manoeuvre | 2 | | | 5,5 | 23/02/1907 |
| Henri | Nepveu | 30 | tourneur | 4 | | | 7,5 | 2/10/1911 |
| Louis | Delattre | 33 | laveur | 1 | | | 6,5 | 17/03/1906 |
| Louis | Lenfant | 37 | surveillant | 4 | 2650 | | | 07/10/1899 |
| Paul | Prevost | 28 | aide-chaudronnier auxiliaire | 1 | | | 4,5 | |
| Constant | Mourin | 61 | éveilleur | 4 | 2150 | | | 06/1/1882 |

Les colis

- 11/06/1915:
 - 2200 agents prisonniers
 - problèmes avec l'aide financière
 - solution: secours sous forme de colis (10 Fr.)
 - 30/11/1917:
 - inflation
 - 10 -> 15 Fr.
 - 08/02/1918:
 - 1450 agents prisonniers (civils)
 - aussi colis pour les agents prisonniers de guerre et les agents du "Nord-Belge"
-

Décomposition des Secours envoyés aux Prisonniers

| | Agents ayant reçu un unique secours | | Agents ayant reçu plusieurs Secours | | | Décomposition des sommes: colonnes 2 et 5 | | Date du 1 ^{er} envoi |
|----------------------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-------------------|--------------------------|--|--|-------------------------------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | en secours prélevés sur les ressources de la Compagnie | en secours prélevés sur les sommes à disposition de la Famille | |
| | Nombre | Somme | Nombre d'agents | Nombre de secours | Somme | | | |
| Exploitation | 439 | 10475 ^{fr.} | 0 | 0 | 0 | 1600 ^{fr.} | 8875 ^{fr.} | 8 janvier 1915 |
| Matériel et braderie | 413 | 10140 | 341 | 700 | 16.693 ^{fr.} 75 | 4700 | 22133 ^{fr.} 75 | 1 ^{er} Decemb. 1914 |
| Travaux et S ^{cc} | 66 | 1615 | 120 | 291 | 5555 ^{fr.} 50 | 25 | 7145 ^{fr.} 50 | 24 Novemb. 1914 |
| | 918 | 22.230 ^{fr.} | 461 | 991 | 22.249 ^{fr.} 25 | 6.325 ^{fr.} | 38.154 ^{fr.} 25 | |
| | | | | | | 44.479 ^{fr.} 25 | | |

Nota... Les indications ci-dessus ne comprennent pas les subvies que les prisonniers ont pu recevoir par les soins de leur famille quand celle-ci a la possibilité de correspondre à la fois avec nous et avec leur prisonnier.

En pareil cas nous n'intervenons pas directement.

Conclusion

- Déclarations/témoignages :
 - vie quotidienne et situation financière
 - en fuite, zone envahi ou Allemagne
- Colis :
 - 3 rapports
 - tableau : différences entre les 3 catégories

« Compagnie des mines de
Courrières »

Dossier 1994 056

Anonyme

1994 056 0056 Compagnie des Mines de Courrières. Extrait du décret du 13 août 1911 portant "Règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles destiné au personnel ouvrier", Hénin-Liétard : brochure, 14 pages, 1923. 1923

1994 056 0057 Obtention par le personnel de la Compagnie des mines de Courrières de l'indemnité (allocation) familiale : notes, correspondance, listes nominatives, 1919-1933. 1919 - 1933

1994 056 0058 Obtention d'une allocation permettant d'égaliser les retraites des employés à partir du 1^{er} janvier 1924. Remboursement aux employés nommés avant 1895 de la différence entre 630 francs (somme de la pension due par la Compagnie) et les rentes de la Caisse nationale des retraites.
- Texte de loi du 25 février 1914.
- Rapport de la réunion du conseil d'administration des Mines de Courrières du 16 septembre 1924 accordant aux employés, et à leurs veuves, l'allocation.
- Listes nominatives avec l'état des sommes à payer à différents employés retraités ou à leurs veuves qui avaient été nommés avant 1895.
- Extraits d'inscription des veuves d'employés avec l'état de la somme à payer.
- Notes diverses. 1914 - 1937

1994 056 0059 Employés. Divers.
- Liste des employés du fond ayant reçu une bonification sur l'extraction, 1914.
- Liste des employés mobilisés durant la 1^{re} Guerre mondiale, 1914-1919.
- Décision du conseil d'administration du 15 avril 1924 établissant la liste des employés d'avant-guerre devant conserver leur situation notamment en ce qui concerne leurs allocations..., 1er-15 avril 1924.
- Texte de loi du 25 février 1914.
- Rapport de la réunion du conseil d'administration des Mines de Courrières du 16 septembre 1924 accordant aux employés, et à leurs veuves, l'allocation.
- Listes nominatives avec l'état des sommes à payer à différents employés retraités ou à leur veuves qui avaient été nommés avant 1895.
- Extraits d'inscription des veuves d'employés avec l'état de la somme à payer.
- Notes diverses. 1914 - 1924

1994 056 0060 Obtention par le personnel de la Compagnie des Mines de Courrières de l'indemnité équivalente à l'allocation de pétrole : ordre de service n°41, 29 décembre 1925 ; notes; correspondance, 1925-1927. 1924 - 1927

1994 056 0061 Personnel enseignant. Divers.
- Listes nominatives des appointements reçus par le personnel enseignant (institutrices), 1936-1937.
- Correspondance et notes diverses de la Compagnie des mines de Courrières concernant les appointements/traitements du personnel enseignant, janvier 1936-novembre 1937.
- Deux notes manuscrites établissant le passage de l'ancien barème au nouveau pour les instituteurs et les institutrices, avril 1937.
- Note de la direction générale du 26 avril 1937 fixant les nominations des instituteurs et des institutrices, 26 avril 1937.
- Liste nominative des instituteurs et des institutrices employés par la Compagnie, mai 1937.
- Liste du personnel enseignant employé par la Compagnie, 1937-1943.
- Affaire Gabrielle Dufrot (recrutement-licenciement), 1930-1937. 1930 - 1943

3 sous dossiers étudiés
Aujourd'hui présenté : sous dossier 1994 056 0058

Numéro du sous dossier

Sujet

1994 056 0058

Obtention d'une allocation permettant d'égaliser les retraites des employés à partir du 1^{er} janvier 1924. Remboursement aux employés nommés avant 1895 de la différence entre 630 francs (somme de la pension due par la Compagnie) et les rentes de la Caisse nationale des retraites.

- Texte de loi du 25 février 1914.
- Rapport de la réunion du conseil d'administration des Mines de Courrières du 16 septembre 1924 accordant aux employés, et à leurs veuves, l'allocation.
- Listes nominatives avec l'état des sommes à payer à différents employés retraités ou à leurs veuves qui avaient été nommés avant 1895.
- Extraits d'inscription des veuves d'employés avec l'état de la somme à payer.
- Notes diverses.

1914 - 1937

Sous dossier comportant des documents s'étalant de 1914 :

22/9/1932

Les employés avant 1895 avaient, en vertu de règlement de 1801, droit à une pension de 730^{fr} minimum, sous certaines conditions d'âge et d'années de service avec réduction de 1/3 pour les veuves. Tous au moment de la loi du 29 juin 1894 ont opté pour le règlement de la C^{ie}.

En vertu de la loi du 25 février 1914, art. 10, modifiée par la loi du 11 juillet 1925, les employés continuant ainsi à faire partie des Caisses patronales profitent des majorations prévues par la loi sur le fonds spécial, mais compte tenu jusqu'à concurrence de 630^{fr}, des pensions dues par la C^{ie}.

Lorsqu'un employé nommé avant 1895 est à la pension, la Caisse Autonome, normalement, doit donc déduire des majorations, 630^{fr}. - Si, au contraire, l'employé a été nommé après 1895, comme il ne reçoit pas de pension de la C^{ie} à titre "pension", la Caisse autonome ne fait pas de déduction. Ainsi l'employé nommé avant 1895 reçoit la majoration de la Caisse Autonome, déduction faite de 630^{fr}.

L'employé nommé après 1895 reçoit cette majoration sans déduction, puisqu'il est réputé ne pas recevoir de pension de la C^{ie}.

Cette anomalie a été rectifiée en ce qui concerne les employés délinquants du Conseil d'Administration du 16 septembre 1924. Elle ne l'a pas été en ce qui concerne les veuves.

La situation en ce qui concerne celles-ci est rendue plus complexe par suite des calculs individuels auxquels elle oblige. - En effet, les déductions faites par la Caisse Autonome apparaissent arbitraires. Aux unes, elle a déduit la moitié de 730^{fr} pension minimum des anciens employés retraités, soit 365^{fr}, chiffre fixé par la loi de 1925. A d'autres, elle a déduit 192^{fr}, 66^{fr}, 250^{fr}, 274^{fr}, 292^{fr} sans qu'on puisse expliquer ces différences. A d'autres enfin, et assez nombreuses, elle n'a rien déduit.

La rectification de ces différences par la C^{ie} comporterait une dépense annuelle de 8.164^{fr}.

Présentation du document datant du 22/09/1932

Règlement de 1801

Loi du 29 juin 1894

Loi du 25 février 1914

Loi du 11 juillet 1925

Employé nommé avant 1895

Employé nommé après 1895

Conseil d'administration du 16 septembre 1924

L

Document attestant la situation
d'un employé quant à sa
pension de retraite.

MINES
de
COURRIERES

Waffast Gustave

Pension fixée par la caisse autonome : FR. 11.370

La pension est calculée sur 30

années de service.

Elle devrait s'établir comme suit :

Pension proprement dite..... FR. 5.000

Supplément pour...30 années de service x 60= FR. 1.800

Total : FR. 6.800

L'intéressé a donc subi une retenue de : FR. 6.800

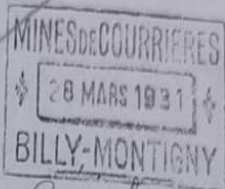
~~soit~~
pour pension garantie par la Compagnie, 6.800

dont il y a lieu de défalquer la rente
à la C.N.R.V., soit..... FR. 1.350

Soit à rembourser à l'Employé..... FR. 4.950

Rep. 6/16/81

9.346



Monsieur le Directeur Général,

En réponse à votre lettre du 20 courant
je ne puis vous donner satisfaction

1^o mon livret de la caisse autonome a été
envoyé à Paris pour remettre de nouveaux
coupons. Je suis en possession d'un
reçu qui porte le n^o 1636. ~~254~~

2^o Je n'ai jamais eu de livret de la
Caisse Nationale des retraites.

3^o Je n'ai jamais eu de titre de rente
de la Caisse Nationale des retraites

Recevez, Monsieur le Directeur, mes
salutations distinguées

M. Arthur Rufin
26, Rue Ghierst, Boulogne 4^{me}

Exemple d'une lettre écrite à la
compagnie pour régulariser une
pension.

○ Une belle expérience collective

○ Merci aux ANMT...